



**SYNDICAT GÉNÉRAL CGT
DES PERSONNELS DE LA VILLE DE
LYON ET ORGANISMES RATTACHÉS**



**SYNDICAT DES PERSONNELS
D'ENCADREMENT DE LA VILLE
DE LYON - UGICT-CGT**

Bourse du Travail – salle 26 – Place Guichard – 69422 LYON cedex 03
et 10 rue Joseph Serlin – 69001 LYON
Tél : 04-72-10-39-46

Monsieur Grégory Doucet
Maire de Lyon
69001 Lyon

Lyon, le 09 novembre 2020

Objet : préavis de grève

Monsieur le Maire,

La situation sanitaire liée à la propagation de la pandémie de la COVID-19 nécessite une protection totale et complète de la santé des agents de la ville de Lyon. Cette obligation réglementaire est de la responsabilité des employeurs publics qui doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer cette protection.

Or nous ne pouvons que constater et regretter que ce ne soit pas toujours le cas.

Vous êtes garant de la sécurité des agents. La continuité du service public est nécessaire, en revanche le service public doit également s'adapter aux conditions sanitaires. Par exemple, l'accueil peut s'organiser sur rendez-vous, permettant de dégager les agents équipés et volontaires pour effectuer leur travail à distance. Moins il y a d'agents présents en même temps dans les locaux, moins il y a de risques de contamination. Dans les cas où le télétravail n'est pas possible, des locaux doivent être trouvés pour éviter le regroupement de plusieurs personnes dans un même local.

Dans le même temps la situation actuelle nécessite la présence massive et urgente de personnels dans les écoles, dans les EHPAD et partout où cela est nécessaire. C'est pourquoi nous vous demandons de procéder dès à présent au recrutement massif de ces personnels. Nous demandons donc des conditions sanitaires suffisantes.

Pour ces raisons la CGT pose un préavis de grève pour permettre aux agents dont la sécurité n'est pas assurée de se retirer. Nous incitons cependant les agents se sentant en danger imminent, en première instance, à faire valoir leur droit de retrait et vous le faire savoir.

Ce préavis de grève illimité pour les agents de la Ville de Lyon et du CCAS prend effet à partir du lundi 16 novembre 2020. Nous vous rappelons que ce préavis vous oblige à la négociation.

LA CGT revendique pour les agents :

- **La suspension du jour de carence pour tout type d'arrêt-maladie jusqu'à la fin de l'épidémie.**
- **La mise en ASA des agents vivant avec une personne vulnérable.**
- **La maîtrise de l'accueil du public dans les services.**

- La tenue d'un CHSCT extraordinaire pour discuter des mesures à prendre pour la santé des agents
- la transparence et l'information sur les cas positifs de collègues
- des moyens humains et matériels suffisants pour l'exercice des missions dans de bonnes conditions, par des recrutements statutaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos meilleures salutations.

Pour la CGT

S. DOUILLET



Pour l'UGICT-CGT

M. FLAJOLLET

